

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisations budgétaires sur l'exercice
2010 - Décision**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1990, la Communauté Urbaine de Bordeaux a contracté auprès de divers établissements financiers des contrats de financement long terme renouvelables.

Comparés aux prêts classiques, ces ouvertures de crédits se distinguent par leur originalité et surtout par leur souplesse d'utilisation.

Elles cumulent, en effet, les avantages de l'emprunt et ceux de la ligne de trésorerie. Pendant toute leur durée de vie, elles offrent à notre Etablissement, dans la limite du capital non amorti, la faculté de rembourser à son gré, de manière temporaire et lorsque le volant de trésorerie le permet, tout ou partie du capital.

Dans ce cas, le capital temporairement remboursé n'est plus productif d'intérêts, la collectivité pouvant bien entendu mobiliser à nouveau les fonds dès que la situation de trésorerie le nécessite.

Il s'agit d'outils de financement modernes combinant ressources financières stables et gestion des liquidités à court terme.

La procédure d'utilisation de ce type de prêts et les mécanismes budgétaires et comptables à respecter ont été définis par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

Afin de pouvoir utiliser, dès le début de l'exercice, ce type de produit, au maximum de ses possibilités, il convient toutefois de prévoir, dès le 1er janvier, les autorisations budgétaires de dépenses et de recettes nécessaires.

Aussi, dans ce but, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider l'ouverture des crédits de dépenses et recettes, sous la forme d'une délibération budgétaire, comme indiqué ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

ARTICLES	LIBLES	DEPENSES	RECETTES
16449	SOUS-FONCTION 01 : OPERATIONS NON VENTILABLES		
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2318	2.469.674,10	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2318		2.469.674,10
	CREDIT LOCAL DE France – contrat de financement à long terme n° 2319	1.646.449,39	
	CREDIT LOCAL DE France – contrat de financement à long terme n° 2319		1.646.449,39
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE – Prêt multi-index reconstituable n° 2327	2.073.306,62	
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE – Prêt multi-index reconstituable n° 2327		2.073.306,62
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement à long terme n°2329	3.048.980,31	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement à long terme n°2329		3.048.980,31
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n°2340	3.048.979,92	
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n°2340		3.048.979,92
	SOCIETE GENERALE - Crédit à long terme à options multiples n°2342	1.524.490,21	
	SOCIETE GENERALE - Crédit à long terme à options multiples n°2342		1.524.490,21

	SOCIETE GENERALE – Crédit long terme à options multiples n°2345	3.475.837,56	
	SOCIETE GENERALE – Crédit long terme à options multiples n°2345		3.475.837,56
	GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2347	3.475.837,56	
	GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2347		3.475.837,56
	GROUPEMENT CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA GIRONDE/BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE – Prêt à capital et taux modulables n°2349	4.032.667,06	
	GROUPEMENT CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA GIRONDE/BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE – Prêt à capital et taux modulables n°2349		4.032.667,06
	GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2354	6.066.666,64	
	GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2354		6.066.666,64
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2355	5.880.000,00	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2355		5.880.000,00
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (B.F.T.) – Prêt à Capital et à Taux Modulables n°2357	2.949.333,36	
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (B.F.T.) – Prêt à Capital et à Taux Modulables n°2357		2.949.333,36
	Groupement Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Gironde (C.A.I. – Prêt Multi index n°2346	3.475.837,56	
	Groupement Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Gironde (C.A.I. – Prêt Multi index n°2346		3.475.837,56

	GROUPE EULIA – Prêt multi-index n°2366	6.295.803,07	
	GROUPE EULIA – Prêt multi-index n°2366		6.295.803,07
	SOCIETE GENERALE - Prêt multi-index n°2367	4.408.233,68	
	SOCIETE GENERALE - Prêt multi-index n°2367		4.408.233,68
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (C.A.I.) – Crédit multi-index n°2381	4.693.146,15	
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (C.A.I.) – Crédit multi-index n°2381		4.693.146,15
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2382	4.025.131,29	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2382		4.025.131,29
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – Contrat de financement long terme n°2389	5.117.812,15	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – Contrat de financement long terme n°2389		5.117.812,15
	GROUPEMENT CAI/CRCAM – Contrat de financement long terme n°2390	5.115.762,40	
	GROUPEMENT CAI/CRCAM – Contrat de financement long terme n°2390		5.115.762,40
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme n°2391	5.116.787,49	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme n°2391		5.116.787,49
	CRCAM/BFT – Emprunt n°2378	7.374.943,94	
	CRCAM/BFT – Emprunt n°2378		7.374.943,94
	DEXIA – Emprunt n°2388	6.578.067,84	
	DEXIA – Emprunt n°2388		6.578.067,84
	TOTAL	94.843.081,66	94.843.081,66

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section d'investissement

ARTICLES	LIBLES	DEPENSES	RECETTES
	Banques et Etablissements assimilés - CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD - contrat de financement à long terme n° 2286 Banques et Etablissements assimilés - CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD - contrat de financement à long terme n° 2286	609.796,09	609.796,09
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n° 2327 GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n° 2327	2.073.306,62	2.073.306,62
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n°2341 GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n°2341	762.245,06	762.245,06
	GROUPEMENT CRCAM/CAI – Multi-Index n°22364 GROUPEMENT CRCAM/CAI – Multi-Index n°22364	1.680.000,00	1.680.000,00
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - contrat de financement à long terme n° 2287 CREDIT LOCAL DE FRANCE - contrat de financement à long terme n° 2287	762.245,09	762.245,09
	GROUPEMENT CRCAM/BFT - Prêt à capital et à taux modulables n°2365 GROUPEMENT CRCAM/BFT - Prêt à capital et à taux modulables n°22365	1.120.000,00	1.120.000,00

	GROUPE EULIA – Prêt multi-index reconstituable n°2380	6.120.000,00	
	GROUPE EULIA – Prêt multi-index reconstituable n°2380		6.120.000,00
	DEXIA – Contrat de financement long terme N°2405	3.360.000,00	
	DEXIA – Contrat de financement long terme N°2405		3.360.000,00
	DEXIA – Contrat de financement long terme n°22316	1.372.041,16	
	DEXIA – Contrat de financement long terme n°22316		1.372.041,16
	TOTAL	17.859.634,02	17.859.634,02

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

ARTICLES	LIBLES	DEPENSES	RECETTES
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme – n°2406	12.661.557,90	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme – n°2406		12.661.557,90
	DEXIA – Contrat de financement long terme N°2404	8.441.038,62	
	DEXIA – Contrat de financement long terme N°2404		8.441.038,62
	SOCIETE GENERALE - Contrat de financement long terme – n°2417	27.701.836,39	
	SOCIETE GENERALE - Contrat de financement long terme – n°2417		27.701.836,39
	TOTAL	48.804.432,91	48.804.432,91

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Section d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16449	CREDIT LOCAL DE FRANCE - Crédit long terme renouvelable n°2338	3.081.343,29	
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - Crédit long terme renouvelable n°2338		3.081.343,29
	TOTAL	3.081.343,29	3.081.343,29
	TOTAL GENERAL	164.588.491,88	164.588.491,88

Ces crédits correspondent au montant du capital qui restera dû au 1^{er} Janvier 2010 sur ces emprunts, étant précisé que la fraction de capital à amortir et les intérêts afférents aux annuités à mandater en 2010 sont normalement prévus au budget primitif 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 DÉCEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND